



## Divorcer d'un mari qui a détourné de l'argent à son employeur

Par **Karmen77**, le **20/05/2016** à **04:00**

Bonjour,

Il y a un an alors que je pensais que tout allait à peu près bien dans mon couple, j'ai eu l'appel de l'employeur de mon mari.

Celui ci m'a annoncé que l'homme que j'avais épousé avait détourné plus de 100000€....

Alors que pendant toute cette période où il volait son employeur il me demandait de ne pas trop dépenser "maman de 5 enfants je suis très occupée et très peu dépensière" je n'ai jamais exigé de voyage, vacances ou autre, je me contente de vivre normalement mais avec cette simple phrase régulière je ne pouvais pas le soupçonner.

Le jour même la police a débarqué chez moi "ils ont été très gentils, ils savaient que je n'étais pas au courant" mais sans être clair me faisaient comprendre que l'employeur n'avait pas été le seul "volé".....

En effet 6 mois auparavant nous avons contracté un crédit pour une extension qui devait servir à ma future entreprise....

J'ai vite découvert qu'il avait dilapidé cet argent pour sa moto et sa voiture "payées soi disant avec une prime et beaucoup moins cher que la réalité"

Quand on a une confiance aveugle pour une personne qui nous fait croire être la plus honnête du monde et qu'on arrive à ce genre de situation, tout s'effondre!!!

A l'heure d'aujourd'hui je ne sais toujours pas où sont passés les 100000€  
Ma voiture est gagée, mon compte est catastrophique "perte de son salaire"

Et je suis jugée par tout le monde, les gens ne comprennent pas tous à quel point une personne peut mentir et manipuler son entourage....

Je suis à leurs yeux forcément coupable également "probablement de l'argent sùil m'a volé et qui m'empêche de créer mon entreprise aujourd'hui aussi"

Je ne sais plus quoi faire, si je demande le divorce j'ai peur de devoir rembourser là moitiés de ses horribles dettes, je n'ai pas les moyens de payer qui que ce soit pour prendre des informations.

Je n'ai toujours pas accès à l'un de ses comptes, je revois des relances de partout, depuis un an je vis un enfer et j'ai à ma charge 5 merveilleux enfants et j'assume au quotidien des soucis de santé probablement liés à tout ce stress et traumatisme.

J'ai l'impression que toute cette vie à ses côtés n'était qu'illusion, c'est horrible de se réveiller et de voir comme on a été manipulé!

Je n'ai plus aucune confiance, il m'a peut être trompée même si cela peut paraître si peu par rapport au reste, un homme m'a tout fait perdre.

Que faire? Qu'est ce que qu'on risque mes enfants et moi si je le quitte?

Nous avons une maison en accession à la propriété en cours de travaux,  
Nous sommes mariés sans aucun contrat de mariage et tous nos biens sont à nos deux noms.  
Il avait Mise toutes les factures impayées à mon nom "ses assurances voiture par exemple"  
ce qui fait qu'aujourd'hui c'est moi qui reçois les relances.  
Tous les prélèvements sont rejetés sur mon compte alors que je fais le strict minimum en courses, je finis par me demander si on ne finira pas à la rue.

En ouvrant enfin les yeux je sais aujourd'hui que mon mari est un réel manipulateur.

Il y a tellement d'éléments que c'est d'une grande évidence.

Il a même récemment tenté de faire croire à ma famille et mes amis que j'avais un amant "alors que j'ai déjà bien du mal à gérer la totalité de mes taches quotidiennes et que de surcroît je suis loin de m'intéresser à ce genre de choses", heureusement mes proches ne sont pas dupes et m'en ont parlé immédiatement, cet amant en question n'était autre qu'un ami d'enfance qui avait tenté de reprendre contact via un réseau social mais en toute amitié, rien de plus.

[ Modifier mon message ][ Supprimer ]

[ Modifier mon message ][ Supprimer ]

Par **cocotte1003**, le **20/05/2016** à **07:30**

Bonjour, le fait de quitter le père des enfants ne vous empêchera pas d'être solidaire des dettes de votre couple. Lorsque l'on est marié, on ne doit pas quitter le domicile conjugal sans l'autorisation du juge. Si vous souhaitez divorce, il vous faudra un avocat. Il est peut être temps d'aller en voir un avec tous les documents prouvant les erreurs de votre mari, cordialement

Par **amajuris**, le **20/05/2016** à **09:26**

bonjour,  
le conjoint n'est pas responsable des conséquences des infractions pénales commises par son conjoint.  
salutations

Par **Visiteur**, le **22/05/2016** à **13:01**

Vous allez vous armer de courage et vous persuader qu'un jour vous sortirez et trouverez que le soleil est revenu et qu'il vous fait du bien.

En attendant, chaussez vos chaussures de rando pour affronter les chemins escarpés droit devant sans vous décourager.

Étape 1, une assistante sociale pour vous épauler .

Étape 2, commission de surendettement à la Banque de France pour obtenir une aide relative à vos dettes.

<https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement.html>

À vous lire, courage courage...